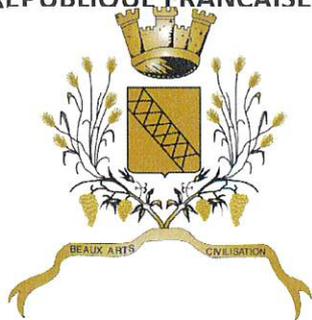


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, ET 15 SEPTEMBRE À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

### Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY PAQUET

### Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSSETTE qui a donné procuration à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON

### Etaient absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

**N° 2022-042 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE AGRICOLE PRIVÉ DE MEYNES**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	17	18
DATE DE LA CONVOCATION		
08/09/2022		
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		
08/09/2022		
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION		

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Lycée Agricole Privé de Meynes a fait appel à une entreprise pour l'installation d'une clôture entre le stade et l'établissement.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette clôture permet la délimitation de la parcelle du Lycée Agricole Privé de Meynes et de la parcelle communale.

Considérant que le Lycée Agricole Privé de Meynes s'est acquitté de la facture, Monsieur le Maire propose à l'assemblée une participation communale par moitié du montant total de la facture par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 713.08 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

**DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 2 713.08 € au Lycée Agricole Privé de Meynes

**PREND** acte que les crédits budgétaires ont été prévus à l'article 6748.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice FOURNIER

